

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN  
LE 6 AOUT 2013**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi le 6 août 2013, à 20 heures 00 minutes, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents :

Monsieur Roger Fortin, conseiller;  
Monsieur Joaquim Rodrigues, conseiller;  
Monsieur Pierre Vallières, conseiller;  
Monsieur Robert Van Wijk, conseiller;  
Monsieur Paolo Girard, conseiller;  
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Monsieur Serge Gibeau, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe est présente.

Le quorum est constaté et la séance ordinaire est ouverte à 20:00 heures par Monsieur Pierre Chamberland, maire.

*Monsieur Pierre Chamberland, maire, demande un moment de recueillement dans la salle pour la tragédie survenue à Lac Mégantic*

2013-08-221

Adoption de l'ordre du jour –

Sur la proposition de Monsieur Roger Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter l'ordre du jour.

*Les membres du Conseil se réservent le droit d'ajouter des items au besoin.*

2013-08-222

Adoption du procès-verbal de séance ordinaire du 2 juillet 2013 –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2013.

2013-08-223

Liste des comptes à payer découlant de mandats ou contrats –

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le paiement des comptes découlant de mandats ou résolutions à savoir :

<u>Fournisseurs</u>	<u># Factures</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
- Service d'entretien ménager Bouchard	437369	entretien juillet	900.00\$
- Aquatech	37667	exploitation des eaux usées 5 de 6	2,047.51\$
- Laboratoires d'analyse S.M.	1234481	analyse d'eau usée à l'effluent	88.53\$
- Laboratoires d'analyse	1234482	analyse d'eau usée à l'affluent	119.57\$

S.M.

- Laboratoires d'analyse S.M.	1234847	analyse d'eau usée à l'affluent	59.79\$
- Lavery	1209926	dossier Civbec et permis construction	2,635.24\$
- Entreprise Ethier Berthiaume	2300	1 <sup>ère</sup> coupe fauchage abords de route	1,437.19\$
- Garage Comtois	9933	4 pneus camion GMC	574.65\$
- Corporation Sun Média	OR00109922	guide nouveaux citoyens	546.13\$
- Marquage et Traçage du Qc	487	lignage 2013	4,755.85\$
- Marquage et Traçage du Qc	488	lignage chemin 3 <sup>e</sup> Ligne	1,352.92\$

TOTAL : 14,517.38 \$

2013-08-224

Acceptation des comptes à payer en août 2013 (document 1-A) –  
CONSIDÉRANT les comptes et factures élaborées au 6 août 2013 au montant de 34,133.02\$ le tout tel qu'il appert au document 1-A joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil d'approuver les comptes et factures du mois de juillet 2013 au montant de 34,133.02\$ être payés en août 2013, le tout tel qu'il appert au document 1-A joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et qu'en conséquence, le secrétaire trésorier soit autorisé à émettre les paiements y relatifs.

2013-08-225

Dépenses du directeur général et/ou de la directrice générale adjointe –  
Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'accepter les dépenses effectuées par le directeur général ou la directrice générale adjointe au montant de 249.31\$ à savoir :

<u>Nom Fournisseur</u>	<u>Raison</u>	<u>Montant</u>
Master Card		
- IGA	achat pour pause café	25.10\$
- Clinique Vétérinaire Les Jardins de Napierville	euthanasie 7 chats	224.21\$

2013-08-226

Certificat de disponibilité des fonds du secrétaire-trésorier –  
*Le secrétaire-trésorier fait lecture du certificat de disponibilité des fonds de la municipalité et le certificat est déposé.*  
Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt du certificat de disponibilité des fonds déposé par le secrétaire-trésorier.

*Je, soussigné, certifie par les présentes que des crédits sont disponibles avec la marge de crédit pour acquitter les factures à payer en août 2013*

Serge Gibeau  
Secrétaire-trésorier

## PÉRIODE DE QUESTIONS

2013-08-227

### Taxation réseau d'égout –

CONSIDERANT QUE la Municipalité, suite à la recommandation du ministère des Finances, a retenu la proposition de RBC Banque Royale pour le financement des règlements 259 et 363;

CONSIDERANT QUE le calendrier de remboursement soumis par RBC Banque Royale ne prévoit qu'un remboursement de 6 mois d'intérêt au montant de 24,994.14\$ réparti de la façon suivante :

11,631.71\$	Remboursé par le FIMR-MAMROT
3,388.69\$	Règlement 259 : réfection de la Montée Guay
9,973.74\$	Règlement 363 : égout

EN CONSEQUENCE il est proposé par Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil :

- D'autoriser la perception du montant dû en 2013 soit 9,973.74\$ ;
- De fixer la date d'échéance au 12 décembre.

2013-08-228

### Autorisation d'effectuer les démarches pour évaluer les conséquences, réparer ou remplacer les équipements et matériel endommagés lors des intempéries du 17 juillet 2013 –

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil :

- d'autoriser Monsieur Serge Gibeau, directeur général à évaluer les conséquences, réparer ou remplacer les équipements et matériel endommagés lors des intempéries du 17 juillet 2013;
- d'entériner les dépenses déjà effectuées à savoir :
  - Copicom : installation d'un nouveau CAD : 160.97\$;
  - Florent Guay Électrique : remplacement de fusibles pour la station de pompage; et vérification de la station de pompage de l'édifice municipal : 205.93\$;
  - Costco : remplacement de l'ordinateur de la responsable de la bibliothèque : 850.52\$.

2013-08-229

### Dépôt des indicateurs de gestion –

Sur la proposition de Monsieur Roger Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt des indicateurs de gestion 2012 soumis au MAMROT.

2013-08-230

### Dépôt du rapport financier de la MRC le Haut-Richelieu –

Sur la proposition de Monsieur Joaquim Rodrigues, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt du rapport financier 2012 de la MRC le Haut-Richelieu.

2013-08-231

### Municipalité de Napierville : participation au Centre Sportif Louis Cyr –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le paiement de la quote-part de 406.29\$ à la Municipalité de Napierville pour la

participation de la population aux activités du Centre Sportif Régional Louis Cyr jusqu'au mois d'avril 2014.

2013-08-232

Renouvellement de l'entente avec la Croix Rouge –

Sur la proposition de Monsieur Joaquim Rodrigues, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil :

- De renouveler l'entente avec la Croix Rouge Canadienne relativement aux services aux sinistrés pour les années 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016;
- D'autoriser le versement annuel de 150.00\$ à la Croix Rouge Canadienne;
- D'autoriser Monsieur Pierre Chamberland, Maire et Monsieur Serge Gibeau, Directeur Général, à signer l'entente avec la Croix Rouge Canadienne pour et au nom de la Municipalité.

2013-08-233

Service d'aide architecturale aux citoyens –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'accepter l'offre de service de « consultation architecturale » de Monsieur Julien Geoffroy, architecte telle qu'énumérée ci-dessous :

*« Objectif : Le but de la consultation architecturale serait de faciliter la démarche d'un citoyen qui voudrait faire application pour un permis de construction/rénovation, et pour que la municipalité puisse mieux évaluer ces demandes. Cette consultation serait en effet une orientation, qui permettrait à ces personnes de viser plus juste dans leurs projets et de synthétiser les paramètres en place (faisabilité, budgets, règlements de zonages, style architecturale etc.). Les demandeurs de permis pourraient ensuite développer leurs projets, et présenter des demandes plus concises et acceptables à la ville.*

*Livrables : La consultation serait principalement verbale, mais un compte rendu sommaire de chaque consultation pourrait être produit pour la municipalité par la suite. Si des dessins ou autres sont produites durant ces consultations, celles-ci ne seraient qu'à titre de 'croquis', pour aider les gens à développer leurs projets. Si des documents architecturaux plus évolués étaient requis, ceux-ci pourraient être produits le cadre de mandats distincts et directs avec les propriétaires/demandeurs.*

Honoraires :

*-Les honoraires proposés pour ces consultations typiques seraient de 2heures chargées au taux horaire. Ce coût inclurait un déplacement de 15kilomètres max., une réunion de 1.25heures max., et un compte-rendu sommaire. Les factures seraient payables par la municipalité dans 15jours ouvrables.*

*-Le taux horaire 2013=\$95.00/Hrs + taxes + dépenses. ».*

2013-08-234

Dossier de l'entretien de l'édifice municipal –

CONSIDERANT QUE les membres du Conseil ont reçu des commentaires concernant l'entretien de l'édifice municipal;

CONSIDERANT QUE la firme responsable de l'entretien a été informé des déficiences dans les travaux d'entretien de l'édifice municipal;

CONSIDERANT QUE malgré les avis transmis à la firme responsable de l'entretien de l'édifice municipal, aucune amélioration n'a été apportée;

CONSIDERANT QUE l'article 3 de l'entente intervenue entre la Municipalité de Saint-Valentin et Monsieur Ronald Bouchard stipule que :

*« L'une ou l'autre des parties pourra, sans préjudices, à tout autre droit et recours légal qu'elle puisse avoir, mettre fin sur le champ à la présente convention en donnant un avis écrit à l'autre partie. Dans ce cas, la présente convention prendra fin 30 jours après la réception de l'avis. »*

CONSIDERANT QUE la municipalité a l'intention de se prévaloir de cette clause de l'entente compte tenu des faits précités.

EN CONSEQUENCE il est proposé par Monsieur Joaquim Rodrigues, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil :

- Que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;
- De transmettre à Monsieur Ronald Bouchard un avis à l'effet qu'elle a l'intention de mettre fin, le 7 septembre 2013, à l'entente intervenue le 15<sup>e</sup> jour d'octobre 2012.

2013-08-235

Dossier de l'ascenseur : suivi –

Monsieur Serge Gibeau, directeur général, informe les membres du conseil de l'état d'avancement des travaux d'installation de l'ascenseur. et dépose une facture de 272.49\$ de Sécurité Luc Lévesque inc pour le raccordement de l'entrée de téléphone jusqu'à l'ascenseur.

Sur la proposition de Monsieur Roger Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil :

- D'autoriser le paiement de 272.49\$ de Sécurité Luc Lévesque inc pour le raccordement de l'entrée de téléphone jusqu'à l'ascenseur;
- De confier à la compagnie Ascenseurs Savaria Concord Inc., le contrat d'entretien bisannuel.

2013-08-236

Dossier du chemin de la 3<sup>e</sup> Ligne : suivi –

Monsieur Serge Gibeau, directeur général, informe les membres du Conseil de l'état d'avancement des travaux de réfection du chemin de la 3<sup>e</sup> Ligne et dépose une facture de 351.35\$ de Génivar pour la surveillance des travaux.

Sur la proposition de Monsieur Joaquim Rodrigues, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil, d'autoriser le paiement de 351.35\$ à Génivar pour la surveillance des travaux de réfection du chemin de la 3<sup>e</sup> Ligne.

2013-08-237

Aquatech : facture pour rapport de l'état du réseau –

Sur la proposition de monsieur Robert Van Wilk, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le paiement de

953.78\$ à Aquatech pour la préparation d'un rapport d'état des lieux du système de traitement des eaux usées de la Municipalité.

2013-08-238

Mandat re entretien du réseau d'égout –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du conseil de prolonger le mandat de la firme Aquatech pour l'exploitation de l'ensemble des ouvrages d'eaux usées de la Municipalité pour une période de quatre (4) mois à compter du 1<sup>er</sup> septembre et ce aux mêmes conditions que la proposition no 5399601 REVI du 27 février 2013.

2013-08-239

Dépôt du rapport d'activité 2012-2013 de la Sûreté du Québec –

Sur la proposition de Monsieur Joaquim Rodrigues, conseiller, il est résolu à l'unanimité du conseil de constater le dépôt du Rapport annuel d'activité 2012-2013 de la Sûreté du Québec.

2013-08-240

Aide à la Municipalité du Lac Mégantic –

Sur la proposition de Monsieur Roger Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil :

- D'offrir aux familles éprouvées de Lac Mégantic les sympathies et l'appui des Valentins et Valentines;
- De contribuer un montant de 500.00\$ au fonds dédié mis sur pied par la Croix-Rouge.

2013-08-241

Demande du regroupement municipal québécois pour un futur énergétique socialement responsable –

CONSIDERANT QUE le Department of Energy des États-Unis prévoit transporter par camion 23 000 litres de déchets liquides hautement radioactifs depuis les Laboratoires de Chalk River, en Ontario, jusqu'au site de Savannah River, en Caroline du Sud, en une série de livraisons hebdomadaires réparties sur un an ou plus;

CONSIDERANT QUE ces livraisons pourraient débiter dès le mois d'août 2013;

CONSIDERANT QUE jusqu'à maintenant en Amérique du Nord, personne n'a jamais transporté de déchets liquides hautement radioactifs sur les routes et les ponts publics;

CONSIDERANT QUE la quantité de déchets liquides hautement radioactifs contenue dans une seule cargaison suffit amplement à contaminer l'eau potable d'une ville entière;

CONSIDERANT QU' aucune audience publique d'évaluation environnementale ni aucun autre forum public, au Canada ou aux États-Unis, n'a évalué le risque de ces transports de déchets liquides hautement radioactifs sur les routes et les ponts publics;

CONSIDERANT QU' il n'y a eu aucune procédure publique pour discuter des solutions de rechange à ces transports de déchets liquides hautement radioactifs sur les routes et les ponts publics, comme par exemple la solidification préalable des déchets – alors que c'est pratique courante à Chalk River pour tous les déchets liquides hautement radioactifs produits depuis 2003;

CONSIDERANT QUE les déchets hautement radioactifs sont les produits les plus radioactifs de la planète, créés en irradiant de l'uranium ou du plutonium dans un réacteur nucléaire;

CONSIDERANT QUE les déchets hautement radioactifs émettent un rayonnement si pénétrant et si intense qu'on ne peut les approcher pendant des siècles;

CONSIDERANT QUE la radiotoxicité extrême des déchets hautement radioactifs persiste pendant des millénaires;

CONSIDERANT QUE ces déchets liquides hautement radioactifs proviennent de la dissolution dans l'acide nitrique des déchets solides d'un réacteur nucléaire, ce qui produit une solution très corrosive contenant des dizaines d'éléments radiotoxiques comme le césium 137, l'iode 129 ou le strontium 90;

CONSIDERANT QUE les déchets liquides hautement radioactifs en provenance de Chalk River contiennent une quantité importante d'uranium de qualité militaire (hautement enrichi), soit la même substance qui a servi d'explosif nucléaire pour la première bombe atomique, larguée en 1945;

CONSIDERANT QUE la principale justification de ces transferts de déchets liquides de Chalk River vers le site de Savannah River serait de débarrasser le Canada du risque de prolifération nucléaire associé à l'uranium de qualité militaire toujours contenu dans ce liquide;

CONSIDERANT QUE le site de Savannah River est un des endroits les plus contaminés par la radioactivité parmi toutes les installations du Department of Energy reliées à l'armement nucléaire;

CONSIDERANT QUE le recyclage prévu des déchets liquides de Chalk River au centre vieillissant de retraitement H Canyon de Savannah River créera des risques de sécurité non nécessaires, ajoutera des quantités supplémentaires de déchets hautement radioactifs liquides dans le système de gestion des déchets déjà surchargé de Savannah River et imposera des contraintes budgétaires insoutenables au Department of Energy;

CONSIDERANT QUE tous les objectifs de non-prolifération associés aux déchets liquides de Chalk River peuvent être atteints en « dénaturant » l'uranium de qualité militaire sur place, à Chalk River, si bien que cet uranium ne serait donc plus un risque de prolifération.

EN CONSEQUENCE il est proposé par Monsieur Pierre Vallières, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil que la Municipalité de Saint-Valentin :

- 1) S'oppose en principe à tout transport de déchets radioactifs liquides sur les routes et les ponts publics, sur toute voie navigable ou par voie aérienne puisque ces déchets peuvent être solidifiés, l'ont déjà été et devraient l'être pour réduire le risque qu'ils ne se répandent dans l'environnement des êtres

vivants;

- 2) Exhorte les gouvernements du Canada et des États-Unis à suspendre le transfert de déchets liquides hautement radioactifs des Laboratoires de Chalk River vers le site de Savannah River jusqu'à la conclusion de consultations publiques approfondies sur l'à-propos et les impacts potentiels des transferts proposés ainsi que sur les autres mesures qui permettraient d'atteindre les objectifs officiels de ces livraisons;
- 3) Exhorte les gouvernements du Canada et des États-Unis ainsi que ceux de tous les États, provinces et municipalités ainsi que les gouvernements indigènes souverains des nations tribales amérindiennes des États-Unis et ceux des nombreuses nations autochtones du Canada à tout mettre en œuvre pour interdire et empêcher le transport de déchets radioactifs liquides sur les routes et les ponts publics, sur toute voie navigable ou par voie aérienne.

2013-08-242

Signature de la pétition de l'UMQ –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de signer la pétition de l'UMQ visant à revendiquer auprès des instances responsables la révision, la modernisation et le renforcement des normes qui encadrent les activités des compagnies ferroviaires et réclamer des mesures de sécurité à mettre en place immédiatement pour garantir la sécurité dans les municipalités traversées par des voies ferrées.

2013-08-243

Demande au Bureau de la Sécurité dans les Transports : re CN –

CONSIDERANT QUE le territoire municipal est traversé à différents endroits par les voies du Canadien National;

CONSIDERANT QUE l'entretien des abords des voies n'est pas effectué par le Canadien National ce qui de sorte que la visibilité aux traverses, tant aux traverses sur le réseau routier que sur les terres des producteurs agricoles, est réduite représentant ainsi un danger pour la sécurité des utilisateurs;

CONSIDERANT QUE certains passages à niveau sont dans un état tel qu'ils présentent un risque imminent d'accident;

CONSIDERANT QUE la Municipalité a, à maintes reprises, saisi le Canadien National de la situation;

CONSIDERANT QUE le Canadien National n'a pas donné suite aux demandes de la Municipalité.

EN CONSEQUENCE il est proposé par Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil de demander l'intervention du Bureau de la sécurité des transports d'intervenir auprès du Canadien National pour que les mesures correctrices soient apportées.

2013-08-244

Rapport de visites de prévention des incendies –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil :



- De constater le dépôt du rapport des visites effectuées par le service de protection contre les incendies en 2012;
- D'autoriser le paiement de la facture de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix au montant de 1,1141.56\$.

2013-08-245

Avis de motion re : règlement sur les permis et certificats –

Monsieur le Conseiller Luc Van Velzen donne avis qu'il présentera ou fera présenter lors d'une prochaine séance du Conseil un règlement relatif aux permis et certificats d'autorisation.

2013-08-246

Le réseau d'information municipale : renouvellement de l'adhésion –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de renouveler l'adhésion de la Municipalité au Réseau d'information municipale au coût de 143.72\$.

2013-08-247

Reprofilage de fossé : Rang Pir-Vir –

Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser Monsieur Serge Gibeau, directeur général, à faire effectuer les travaux de reprofilage de fossé sur une partie du rang Pir-Vir.

Correspondance

2013-07-248-1

Lettre de M. Sylvain Gaudreault, ministre des Transports re programme d'aide à l'amélioration du réseau routier –

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt de la lettre de Monsieur Sylvain Gaudreault, ministre des Transports relativement à la subvention dans le cadre du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

2013-08- 248-2

Remerciements –

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt de la carte de remerciement de Linda Brassard et Denis Primeau suite à la célébration de leur mariage à la Municipalité le 13 juillet 2013.

2013-08-249

ADMQ : inscription au colloque de zone le 19 septembre –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil :

- D'autoriser l'inscription de Monsieur Serge Gibeau, directeur général et de Madame Brigitte Garceau directrice générale adjointe au colloque de zone de l'ADMQ à Brossard le 19 septembre au coût de 100.00\$ par personne;
- D'autoriser le remboursement des frais de déplacement selon la politique en vigueur.

2013-08-250

Paiement des frais suite à la vente par shérif –

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu de la Cour Municipale de Saint-Rémi un bilan des sommes distribuées conformément aux dispositions du Code de procédure civile suite à la vente par le shérif d'une propriété située sur le chemin de la 4<sup>ième</sup> Ligne;

CONSIDERANT QUE la propriété a été adjugée à la Municipalité de Saint-Valentin;

CONSIDERANT QUE l'ordonnance de la Cour municipale de Saint-Rémi est à l'effet que la Municipalité doit « payer au shérif d'Iberville les créances préférées à la sienne, soit la somme de 2,168.85\$ le tout suivant l'article 689 du Code de procédure civile ».

EN CONSEQUENCE sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le paiement de la somme de 2,168.85\$ au shérif d'Iberville suivant l'article 689 du Code de procédure civile.

2013-08- 251

Ponceau chemin de la 4<sup>e</sup> Ligne et Rang Pir-Vir –

Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser Monsieur Serge Gibeau, directeur général, a :

- Entreprendre les procédures auprès du MTQ pour l'obtention des permis requis pour la réfection du ponceau traversant le rang Pir-Vir dans l'emprise du chemin de la 4<sup>e</sup> Ligne;
- De décréter que les travaux seront réalisés en régie;
- D'autoriser Monsieur Serge Gibeau, directeur général, à retenir les services d'un ingénieur pour la préparation des plans et devis et pour assurer la surveillance des travaux s'il y a lieu;
- D'autoriser Monsieur Serge Gibeau, directeur général, à faire effectuer les travaux requis.

2013-08- 252

Travaux sur le Petit rang et le « chemin de Colonisation » –

Sur la proposition de Monsieur Roger Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser les travaux de nivelage, d'achat des matériaux requis et de faire effectuer les travaux de fauchages des abords de chemin requis sur le Petit Rang et sur le « chemin de la Colonisation ».

2013-08- 251

Vente d'un terrain : chemin de la 4<sup>e</sup> Ligne –

CONSIDERANT QUE suite à la vente d'un terrain par le shérif la Municipalité est devenue propriétaire d'un terrain sur le chemin de la 4<sup>ième</sup> Ligne;

CONSIDERANT QUE la Municipalité souhaite solliciter des offres pour l'achat du terrain et pour la réalisation de la construction d'une habitation unifamiliale sur ledit terrain.

EN CONSEQUENCE il est proposé par Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, d'autoriser Monsieur Serge Gibeau, directeur général à :

- Retenir les services d'un évaluateur pour déterminer la valeur marchande du terrain;
- Retenir les services d'un arpenteur-géomètre pour borner et identifier le terrain;
- Préparer le devis d'appel de proposition pour l'achat du terrain.

*Madame Gisèle Bélanger, célébrante de mariages et unions civils, informe les membres du Conseil qu'elle a célébré une commémoration d'un cinquantième anniversaire de mariage en juillet. Elle mentionne que les jubilaires ont été impressionnés par le déroulement de la cérémonie.*

2013-08-252

Levée de l'assemblée –

Sur la proposition de Monsieur Roger Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de lever la séance ordinaire à 20:55 heures.

Je, Pierre Chamberland, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Pierre Chamberland  
Maire

---

Serge Gibeau  
Secrétaire-trésorier